

GRANVILLE (*George - Leveson - Gower*)
(Comte), Homme d'État anglais (Londres, 11.5.1815 — Londres, 31.3.1891).

Fils aîné du premier comte Granville, il fit ses études à Oxford et à Paris. Entré au parlement, comme député libéral, en 1837, il fit partie, de 1839 à 1841, en qualité de sous-secrétaire d'État, du Cabinet de Lord Melbourne. Il fut, dans la suite, trois fois ministre des Affaires étrangères : de 1851 à 1852, dans le Cabinet Russell, où il succédait à Palmerston ; de 1870 à 1873 et de 1880 à 1885, dans le Cabinet Gladstone. Il avait aussi été ministre des Colonies de 1865 à 1870 et le fut encore en 1886, peu avant de renoncer à la vie politique.

De 1870 à 1873, il avait eu à résoudre les problèmes posés à son pays par la guerre franco-allemande et ses incidences sur la politique continentale. De 1880 à 1886, il eut à intervenir dans les débats issus de la question d'Égypte et les discussions nées de la présence, entre la France et le Portugal, dans le bassin du Congo, des représentants du roi Léopold II en train d'y créer un État.

Dès 1883, le futur Roi-Souverain de l'É. I. C. s'engagea dans une correspondance particulière avec Lord Granville en vue d'obtenir son appui auprès des grandes Puissances et la reconnaissance par elles de ses acquisitions territoriales dans le Centre Africain, correspondance au cours de laquelle il suggéra peut-être, suivant Thomson, la constitution du nouvel état projeté sous la forme d'une confédération de petites principautés indigènes, et aurait même, à en croire Keltie (in : *Partition of Africa*) laissé entrevoir à son correspondant la possibilité d'une succession éventuelle de la Grande Bretagne à ses droits prétendus sur le territoire litigieux.

Mais, en ce même temps, une autre correspondance s'échangeait entre le ministre de Portugal à Londres et le chef du Foreign Office, correspondance qui devait aboutir au traité anglo-portugais du 26 février 1884, coalisant les deux puissances signataires contre les prétentions de la France et celles du roi Léopold sur l'estuaire du Congo. Ce traité enlevait pratiquement à l'Association Internationale du Congo tout espoir d'autre accès à la mer que la liaison du Kwilu, bien qu'à l'intervention de Lord Granville, le Poste de Vivi et le point de débarquement pour la route qui y menait eussent été laissés en dehors de la sphère d'influence por-

tugaise. Léopold II ne fut pas le moindre des nombreux mécontents qu'avait fait apparaître le Traité et parmi lesquels figuraient, outre les grands commerçants de Manchester, La Haye, Paris, Berlin et New-York. Les Puissances réclamant la réunion d'une conférence qui étudierait la question de l'avenir de l'estuaire du Congo, Granville dut signifier au Portugal, le 28 juin 1884, que le traité de février était non avenu. L'homme d'État anglais s'était d'ailleurs engagé, à ce sujet, dans une nouvelle correspondance, avec Bismarck, cette fois, lui proposant d'abord la mise de la navigation congolaise sous contrôle international dans le dessein, sans doute, d'empêcher à tout prix une expansion française dans le bassin du grand Fleuve. Pour mieux arriver à ses fins, Granville proposa ensuite à son correspondant allemand la reconnaissance de l'Association internationale du Congo par chacune des grandes Puissances. Bismarck s'étant rallié à ses vues, la Conférence de Berlin devenait possible, et le nouvel état né des conventions passées par les Agents de l'Association avec les petits souverains indigènes et des occupations qui avaient suivi, allait être reconnu au vœu de son Souverain.

Celui-ci orienta aussitôt ses nouvelles activités vers l'abolition effective de la traite et de l'esclavagisme. C'est ainsi qu'en janvier 1890, il invita les Puissances intéressées à une conférence où se débattaient les questions relatives à la répression de ce double fléau. Cette conférence se tint, en assises simultanées, à Bruxelles et à Londres. De Londres, Lord Granville proposa l'envoi à Bruxelles d'une résolution ainsi conçue : L'assemblée présente ses sincères remerciements au Roi des Belges qui a convoqué la « Conférence présentement réunie à Bruxelles » pour étudier les mesures relatives à la suppression de l'esclavage et de la traite en Afrique « ainsi que les questions connexes à ce problème. » Elle lui exprime l'espoir le plus vif que les mesures proposées par la Conférence seront de « nature à réprimer efficacement les horreurs » dont les indigènes du continent africain souffrent à présent » (cité par R. Cornet, in : *Maniéma*, Brux. 1952. p. 122).

30 septembre 1952.

Marthe Coosemans.

[J. J.]

Fr. Masoin, *Histoire de l'É. I. C.*, 2 vol., Namur, Picard, 1912, I, pp. 33, 38, 130, 337 ; II, pp. 63, 65, 73, 258. — R. S. Thomson, *Fondation de l'É. I. C.*, Brux., 1933, cf. table. — Boulger, *The Congo State*, London, 1898, p. 43. — Comte L. de Lichtervelde, *Léopold II*, Brux., Dewit, 1926, p. 173. — P. Daye, *Léopold II*, Paris, Fayard, 1934, pp. 200, 201, 203, 209, 210, 211. — L. Bauer, *Léopold le mal aimé*, Paris, 1935, p. 143.